

Le 19 mai 2020

Directives relatives à la reprise des réunions et activités de l'Église en toute sécurité

Chers frères et sœurs,

Le 12 mars 2020, la Première Présidence et le Collège des douze apôtres ont annoncé que toutes les réunions publiques de membres de l'Église étaient temporairement suspendues dans le monde entier du fait de la pandémie de COVID-19.

Avec cette lettre, nous autorisons maintenant la reprise des réunions et des activités de façon limitée et prudente, par phases. Les présidences d'interrégion collaboreront avec le membre du Collège des douze apôtres et de la présidence des soixante-dix qui les supervisent pour décider du moment et des endroits où les réunions pourront reprendre dans leur interrégion. Avec prudence et dans le respect de la réglementation locale, elles informeront les dirigeants de pieu et de paroisse du moment où les réunions et activités seront en phase 1 puis en phase 2, et du moment de retour à la normalité.

La pièce jointe à cette lettre présente des principes et donnent des détails permettant de guider ce processus. Ceux-ci peuvent être adaptés par les présidences d'interrégion si la situation l'exige. En fonction des directives données par la présidence de l'interrégion et en conseil avec ses évêques, chaque président de pieu décidera de la date précise de la reprise des réunions et activités de paroisse et de pieu.

Nous sommes reconnaissants de la foi que nos membres ont exercée en adorant Dieu chez eux et des bénédictions que nous recevrons en nous réunissant pour adorer Dieu et participer aux activités.

Fraternellement,





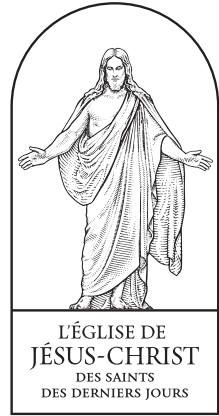


La Première Présidence

Directives relatives à la reprise des réunions et activités de l'Église en toute sécurité.

Le 19 mai 2020

Le 12 mars 2020, la Première Présidence et le Collège des douze apôtres ont annoncé que toutes les réunions publiques de membres de l'Église étaient temporairement suspendues dans le monde entier du fait de la pandémie de COVID-19.



Ces Frères ont maintenant donné l'autorisation de reprendre les réunions et activités en plusieurs phases, *dans la mesure où les règles gouvernementales le permettent et où les présidences d'interrégion en auront informé les dirigeants locaux*. Lorsqu'une autorisation de ce genre est accordée dans votre localité, veuillez procéder de manière prudente et soigneusement organisée, dans le respect des règles gouvernementales.

Directives générales

Vous trouverez ci-joint la lettre de la Première Présidence datée du 16 avril 2020 : « [Principes d'administration dans les périodes difficiles](#) », comprenant les pièces jointes suivantes : « [Principes d'administration dans les périodes difficiles](#) » et « [Instructions pour les ordonnances, les bénédictions et d'autres fonctions essentielles de l'Église](#) ». Voir aussi le document « [Réponses suite au COVID-19 : Réponse aux questions](#) ».

Veuillez prendre en considération les principes et directives supplémentaires suivants :

- Faites preuve de la plus grande prudence dans la protection de la santé et de la sécurité des membres. Soyez particulièrement attentifs à l'égard de ceux qui sont plus à risque de par leur état de santé ou leur âge.
- Conseillez aux personnes de s'abstenir de venir aux réunions si elles ne se sentent pas bien, si on leur a demandé de s'isoler ou si elles présentent les symptômes suivants : fièvre, toux, essoufflement, mal de tête, écoulement nasal ou mal de gorge.
- Respectez la distanciation sociale, les règles d'hygiène des mains et les autres pratiques décrites dans les « [Mesures préventives pour les membres](#) ».
- Dans chaque lieu, suivez les règles gouvernementales relatives aux réunions publiques, notamment la taille, la fréquence et la durée. Veuillez respecter ces règles gouvernementales.
- Veuillez revenir lentement aux pratiques habituelles, en continuant de fonctionner à distance à l'aide de la technologie tout en reprenant progressivement les réunions en personne, par phase, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous. La priorité revient aux réunions en personne où des ordonnances sont accomplies telles que le baptême ou la Sainte-Cène.

Directives relatives à la reprise des réunions et activités de l'Église en toute sécurité.

Le 19 mai 2020

Approche par phase

Avec l'approbation du membre du Collège des Douze et de la présidence des soixante-dix qui les supervisent, les présidences d'interrégion informeront les dirigeants de pieu et de paroisse du moment où les réunions et activités seront en phase 1 puis en phase 2, et du moment de retour à la normalité. Le tableau suivant propose des exemples qui peuvent être adaptés par les présidences d'interrégion si la situation l'exige. En fonction des directives données par la présidence de l'interrégion et en conseil avec ses évêques, chaque président de pieu décidera de la date précise de la reprise des réunions et activités de paroisse et de pieu.

Réunions	Phase 1 :	Phase 2 :
Jour du sabbat	Réunions écourtées à l'église avec un maximum de 99 personnes, selon les règles gouvernementales locales	Réunions à l'église avec 100 personnes ou plus, selon les règles gouvernementales locales
Toutes les autres réunions et activités, notamment les obsèques et les mariages	Réunions écourtées, selon les règles gouvernementales locales, ou tenues à distance à l'aide de la technologie.	Les réunions à l'église peuvent avoir lieu selon les règles gouvernementales locales.

Distanciation sociale Réfléchissez à la manière de maintenir une distanciation suffisante pendant les réunions et les classes et au moment d'entrer et de sortir de l'église et des salles. Les personnes vivant dans un même foyer peuvent s'asseoir ensemble mais les autres doivent s'asseoir à une distance convenable. Nous recommandons la suspension temporaire des chœurs.

Lorsque davantage de membres désirent assister aux réunions. Lorsque le nombre de membres qui désirent assister aux réunions excède celui qui est indiqué ci-dessus, les dirigeants peuvent organiser plusieurs réunions ou inviter les membres à venir en alternant les semaines.

Paroisses ou branches se partageant une église. Lorsque plusieurs paroisses ou branches se réunissent dans une même église, les présidents de pieu doivent temporairement modifier les horaires des réunions afin qu'elles ne se chevauchent pas.

Régions avec de grandes paroisses. Les paroisses très fréquentées devront, si nécessaire, attendre la phase 2 avant de recommencer à se réunir. Elles devront également, si nécessaire, alterner les semaines afin que tous les membres puissent assister aux réunions. Les dimanches où les membres ne peuvent pas aller à l'église, ils peuvent tenir un service de culte dans leur foyer et, avec l'autorisation de l'évêque, prendre la Sainte-Cène chez eux, administrée par un détenteur de la prêtrise digne.

Directives relatives à la reprise des réunions et activités de l'Église en toute sécurité.

Le 19 mai 2020

Primaire Pendant les phases 1 et 2, les dirigeants peuvent décider si la garderie et certaines classes de la Primaire pour les enfants les plus jeunes doivent avoir lieu ou non. Ils peuvent aussi décider si la période de chant et les classes doivent avoir lieu toutes les deux.

Procédures sanitaires Les dirigeants doivent s'assurer que les bâtiments sont nettoyés avec soin après chaque ensemble de réunions, surtout les zones qui sont touchées telles que les poignées de portes, les interrupteurs, les fontaines à eau, les microphones et les chaires. Les paroisses peuvent mettre des affiches dans les toilettes pour rappeler aux personnes qu'elles doivent se laver les mains. Si possible, des gels désinfectants pour les mains devraient être mis à disposition à l'entrée des églises. Selon les règles gouvernementales locales, on peut encourager les membres à porter des masques. Les paroisses peuvent suspendre l'impression de programmes jusqu'au retour à des conditions normales.

Nombre d'enfants L'évêque peut autoriser les bénédictions soit chez la famille concernée soit à l'église.

Baptême et confirmation. Le baptême et la confirmation exigent l'autorisation d'un dirigeant de la prêtrise qui détient les clés correspondantes. Les services de baptême peuvent être organisés avec un minimum de quatre personnes, ou davantage là où c'est permis. D'autres peuvent y assister à distance à l'aide de la technologie. En attendant que les réunions de Sainte-Cène reprennent normalement, les convertis peuvent être confirmés immédiatement après leur baptême, sans attendre une réunion de Sainte-Cène. La Prêtrise d'Aaron peut être conférée aux hommes et aux jeunes gens d'âge adéquat immédiatement après leur baptême et leur confirmation, sous la direction de l'évêque.

Administrer la Sainte-Cène, principes généraux

Pour préserver la santé et la sécurité des membres, les détenteurs de la prêtrise doivent dans tous les cas suivre ces directives générales lorsqu'ils préparent et distribuent la Sainte-Cène, quel que soit l'endroit.

- Les détenteurs de la prêtrise qui ne se sentent pas bien doivent rester chez eux.
- Lorsque les masques sont disponibles, ils peuvent en porter un pendant qu'ils préparent, bénissent et distribuent la Sainte-Cène.
- Avant de la préparer, bénir ou distribuer, ils doivent se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins vingt secondes. S'ils ne peuvent pas se laver les mains, ils doivent utiliser une solution hydro-alcoolique. Ils doivent ensuite s'abstenir de serrer des mains ou de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avant de préparer, bénir ou distribuer la Sainte-Cène.

Directives relatives à la reprise des réunions et activités de l'Église en toute sécurité.

Le 19 mai 2020

- Tous doivent se couvrir le nez et la bouche d'un mouchoir lorsqu'ils toussent ou éternuent. Ils doivent ensuite le jeter à la poubelle et se laver ou désinfecter les mains. Les surfaces des plateaux de Sainte-Cène, y compris les poignées doivent être nettoyées et désinfectées fréquemment.

Administration de la Sainte-Cène au foyer

- Certains membres ne pourront pas se réunir pendant quelques temps et doivent être servis individuellement. Là où cela est nécessaire, les évêques peuvent continuer à autoriser les détenteurs de la prêtrise dignes à préparer et administrer la Sainte-Cène chez eux. S'il n'y a aucun détenteur de la prêtrise digne dans le foyer, l'évêque peut autoriser d'autres détenteurs de la prêtrise de la paroisse qui sont dignes à préparer et administrer la Sainte-Cène dans le foyer des membres qui le demandent.

Administrer la Sainte-Cène dans les églises*

- Les évêques peuvent réfléchir à des ajustements lors de la distribution de la Sainte-Cène. Ils peuvent par exemple demander aux membres de s'asseoir sur un banc sur deux ou d'espacer les chaises afin que les détenteurs de la prêtrise présentent eux-mêmes les plateaux à tous les membres et non que ces derniers les fassent circuler entre eux.

**Vous trouverez sur [Newsroom.ChurchofJesusChrist.org](https://www.Newsroom.ChurchofJesusChrist.org) des photos illustrant la manière dont ces principes peuvent être appliqués correctement.*